

TAXE D'APPRENTISSAGE : ENGAGEZ-VOUS AVEC L'URN

Date de début : 20/5//0

Date de fin : 04/10/24

Dédier votre taxe d'apprentissage à l'université de Rouen Normandie, c'est s'engager à nos côtés pour le monde de demain.

Soutenir l'université de Rouen Normandie, c'est faire le choix de :

- contribuer au développement, à la qualité de nos formations et à la réussite de nos étudiants ;
- participer au développement de projets pédagogiques innovants ;
- accompagner la professionnalisation des étudiants ;
- financer l'aménagement de salles facilitant l'innovation pédagogique ;
- investir dans des équipements correspondant aux technologies utilisées dans le monde professionnel.

Comment soutenir l'Université ?

Mode d'emploi

De nombreuses [formations de l'Université](#) sont éligibles à la taxe d'apprentissage. Consultez la liste des composantes auprès desquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage et, le cas échéant précisez le ou les diplômes que vous souhaitez soutenir.

[Rendez-vous sur SOLTéA](#), la plateforme du solde de la taxe d'apprentissage ; Sélectionnez l'Université grâce au code UAI 0761904G ou la / les structures de formation de l'Université que vous souhaitez soutenir ([voir les codes UAI](#)) ; Indiquez la part que vous souhaitez attribuer (en pourcentage), puis validez votre choix.

Calendrier

- Du 27 mai au 2 août 2024 : 1ère période de répartition et ouverture de [SOLTéA](#) pour les employeurs
- Du 12 août au 4 octobre 2024 : 2e période de répartition et clôture de la campagne
- À partir du 25 octobre 2024 : versement des fonds non répartis par voie réglementaire

Oeuvrez pour une Université engagée

L'université de Rouen Normandie s'est de longue date engagée en faveur de la transition socio-écologique. À travers ses formations, sa recherche, la qualité de vie sur ses campus, l'établissement structure et intensifie sa politique de développement durable et responsabilité sociétale en y associant l'ensemble de la communauté universitaire. Les pratiques inclusives, responsables, solidaires et éthiques sont intégrées à toutes ses activités.

Contact

taxe.apprentissage@univ-rouen.fr

Publié le : 2024-07-16 09:52:58